

gation qui est notre préoccupation essentielle, nous ferons sans hésiter crédit au ministère Brissou.

Les radicaux-socialistes partagent de tout point les sentiments des socialistes.

La déclaration ministérielle
L'Etat dit que la déclaration, qui sera discutée dans le Conseil de Cabinet qui aura lieu aujourd'hui chez M. Brissou, expliquera tout d'abord que le ministère n'a eu surtout en vue, en se constituant, que l'union des républicains, afin d'assurer l'accomplissement des réformes les plus urgentes que le pays est en droit d'attendre de la nouvelle Chambre.

En fin de ces réformes, le gouvernement inscrit la réforme de l'impôt, la création d'une caisse de retraites et le vote de nombreuses lois d'assistance et de solidarité sociale en préparation.

La déclaration insistera sur la nécessité de déposer et de discuter le budget le plus rapidement possible en faisant état des réformes financières qui attendent une solution, comme notamment, la loi sur le régime des boissons. Ce ne sera là qu'un programme provisoire et fait en quelque sorte pour la session prochaine.

Le gouvernement affirmait son intention de poursuivre à l'extérieur une politique de prudence et d'énergie basée tout entière sur le souci des droits de la France et sur son amour de la paix. Une allusion sera faite sur la ferme volonté du gouvernement de continuer avec les puissances amies nos relations de cordiale entente et de solide amitié.

C'est très probablement demain jeudi que cette déclaration sera lue devant les Chambres, par M. Brissou à la Chambre des députés, par M. Sarrien au Sénat.

Le gouvernement acceptera la discussion immédiate de toute interpellation qui pourrait lui être adressée.

Les soi-disant « progressistes »
Ils va sans dire que les progressistes ou soi-disant tels ne pouvaient laisser se constituer le ministère radical sans essayer de lui jeter des bâtons dans les roues.

Le groupe des républicains progressistes s'est réuni en effet mardi matin au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Ribot.

150 députés environ étaient présents. MM. Ribot, Charles Dupuy, Leygues et Decroix ont rendu compte des négociations auxquelles ils ont été mêlés au cours de la crise ministérielle.

La réunion, à l'annuité, leur a voté, comme bien on pense, ses remerciements et ses félicitations pour leur attitude au cours de ces négociations.

La réunion a également décidé, à l'unanimité d'interpeller le Cabinet politique générale, immédiatement après la lecture de la déclaration.

En conséquence, MM. Poincaré, Krantz et Cruppi ont été chargés de déposer une demande d'interpellation.

De leur côté, la droite et les ralliés sont décidés à lutter de toutes leurs forces contre M. Brissou.

Les antisémites seraient décidés à voter pour M. Brissou qui leur aurait promis le déplacement de M. Lépine et aussi à cause de la question Cavaignac.

M. Dujardin-Beaumetz
M. Henri Brissou a lu la lettre suivante à M. Dujardin-Beaumetz, président de la gauche radicale :

Paris, le 27 juin 1898.
Cher président et ami,
Au moment où je forme le ministère, je voudrais que vous vouliez bien me faire d'un accepter un sous-secrétariat d'Etat. J'en serais heureux, pour moi d'abord, et ensuite pour nos amis. Je ne parle pas du cabinet, à qui vous donneriez la grande force des nominations sympathiques que vous avez dans la Chambre.

Henri BRISSOU.
M. Dujardin-Beaumetz a répondu par la suite :

Paris, le 28 juin 1898.
Cher président et ami,
Je remercie bien cordialement de votre proposition d'Etat, mais je ne puis accepter un sous-secrétariat d'Etat ; mais je vous prie de me faire part de votre proposition.

Les droits sur les blés
M. Viger, le nouveau ministre de l'agriculture, était venu à la Chambre pour faire, devant le Sénat, la déclaration relative aux droits sur les blés. Mais ce bureau étant occupé par la vérification de l'élection de M. de Ramel et n'ayant pas encore commencé la discussion préalable à la nomination des membres de la commission des douanes, M. Viger a dû se retirer sans pouvoir faire sa déclaration, étant obligé de se trouver à trois heures, chez M. Brissou, où a eu lieu une réunion du nouveau cabinet.

Mais M. Viger a indiqué dans les courtois le sens de la déclaration qu'il comptait faire :

« J'ai vu, a dit M. Viger, pour affirmer que le gouvernement ne demande-

rait pas la prorogation du décret qui a suspendu provisoirement les droits sur les blés. Ceux-ci seront donc rétablis à partir du 1er juillet.

« Le gouvernement estime qu'une prorogation n'aurait aucun avantage, ni pour le producteur, ni pour le consommateur, et qu'elle ne pourrait bénéficier qu'aux spéculateurs. »

Emile RAYMOND.
LE PARLEMENT
CHAMBRE DES DEPUTES
(De notre correspondant spécial)

Séance du 27 juin.
Présidence de M. Paul Deschanel, président.

La séance est ouverte à 4 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La validation des pouvoirs
Les élections de MM. Dupuytren et Drake sont validées.

M. Lengrais, rapporteur de l'élection de M. Pain, lit son rapport concluant à l'enquête.

M. Pain déclare qu'il n'a exercé aucune pression et que la manœuvre de la dernière heure qu'on lui reproche n'émane ni de son comité, ni de lui.

M. Marcel Habert défend l'élection de M. Pain.

Les conclusions du rapport tendant à l'enquête sont repoussées.

L'élection de M. Pain est validée. M. Berteaux propose d'ajourner la discussion de l'élection de M. Muzet.

M. de La Porte appuie la motion d'ajournement.

Cette motion est adoptée. L'élection de M. Lerolle est validée sans discussion.

Les élections de MM. Levrard et Perrier sont validées.

La prochaine séance est fixée à jeudi. La séance est levée à 5 h. 15.

AU SENAT
Séance du 28 juin.
Présidence de M. LOUBET, président.

La séance est ouverte à 3 h.

Le Sénat adopte le projet portant prorogation de sursurtaux à l'octroi de Paris jusqu'au 31 juillet et le projet ayant pour objet d'augmenter de 100,000 francs le contingent de la monnaie de billon.

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi. La séance est levée à 3 heures 40.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES
Paris, 28 juin.

Voici le dispositif de la proposition de M. Jean Pichon, député du Nord, relative aux droits sur les blés :

« Art. 1er. — Le tableau A du tarif général des douanes est modifié de la façon suivante :

« Blés et grains : lorsque le cours du blé inférieur à 25 francs le quintal le droit perçu sera de 3 francs.

« Lorsque le cours varieront de 25 à 30 fr., le droit sera perçu de 5 fr.

« Au-dessous de 30 fr., il ne sera plus perçu que le droit de statistique de 0 fr. 90.

« Art. 2. — Le gouvernement déterminera le nombre des marchés réguliers et choisira les localités où ils seront établis.

« Art. 3. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de fixation des cours et la durée pendant laquelle le moyen des nouveaux cours devra être maintenu tant que qu'il n'y ait lieu à une modification douanière. »

Le groupe agricole du Sénat s'était réuni aujourd'hui pour examiner la proposition de M. Frenau, tendant à l'établissement d'une échelle mobile pour les droits sur les blés.

La commission a estimé avec M. Frenau, l'importance de la question et a décidé qu'elle se réunirait le 1er juillet, il y avait lieu d'ajourner le projet.

La commission des douanes
Les bureaux de la Chambre ont nommé aujourd'hui les membres de la commission des douanes.

Sont nommés membres de cette commission : 1er bureau : MM. Rose, Renault-Morlière et Paret, tous trois partisans du rétablissement intégral du droit sur les blés.

2e bureau : MM. Pichon, Turrel et Castellin, tous trois partisans du rétablissement intégral des droits sur les blés. M. Mellé, qui avait été élu à la presque unanimité a déclaré l'élection.

3e bureau : MM. Dubochet, Lebandy et Gaston Menier, tous trois partisans du rétablissement intégral des droits sur les blés.

4e bureau : MM. Mézières, G. Berger et A. Christophe, MM. Mézières et Christophe sont pour le rétablissement intégral des droits sur les blés. Quant à M. Georges Berger, tout en acceptant les droits, il formule des réserves sur la politique protectionniste qu'il s'adresse.

5e bureau : MM. Georges Granx, Galain et Clédon, tous trois protectionnistes.

6e bureau : MM. Gerville-Béche, Tannoy et Sibille, tous trois partisans du droit de sept francs.

7e bureau : MM. Noël, Dansette et Klotz, tous trois partisans du rétablissement intégral des droits sur les blés.

8e bureau : MM. Balesat et Thierry, qui réclament un droit fixe très modéré sur les blés, et M. du Perrier de Larsan, partisan du droit de 7 fr.

9e bureau : MM. de Saint-Quentin, Molle et Quintau, tous trois protectionnistes.

10e bureau : MM. Babani-Lacroze, Goujon (Seine-Inférieure) et Rajon, tous trois partisans du rétablissement intégral des droits sur les blés.

Sur la question du droit sur les blés, tous les commissaires élus sont unanimes à considérer que, si l'époque n'est pas favorable, il est impossible d'empêcher le rétablissement du droit ; il importe que le jeu automatique de la loi reprenne son effet dès le 1er juillet.

Toutefois, plusieurs membres ont émis des avis pour l'abaissement du droit, afin de le rendre plus stable, et ne pas être ainsi exposés à en suspendre périodiquement l'effet, en vue de sauvegarder l'alimentation publique.

Le groupe agricole
Le groupe agricole s'est réuni sous la présidence de M. Cocheret et s'est occupé de la proposition de M. Frenau, relative à l'établissement d'une échelle mobile.

M. Frenau a reconnu la même que, par suite du rétablissement, pour ainsi dire automatique, du droit de 7 francs à partir du 1er juillet prochain, il y avait lieu d'ajourner l'examen de son projet.

A l'unanimité, le groupe prononce l'ajournement. E. R.

L'Election du Cateau

L'Echo du Nord, dépité par l'élection de Lille et qui n'ose plus en souffler mot, a consacré hier plus de deux longues colonnes à l'élection du Cateau.

Je les ai lues avidement. Ça me touche ! Et au milieu de l'apparente impartialité de l'historien de ma dernière campagne électorale, j'ai senti passer, — avec une indifférence parfaite, d'ailleurs, — les insinuations venimeuses du collaborateur de M. Dubar à mon endroit.

Sous prétexte d'éclaircir les électeurs républicains, l'Echo — qui n'a pas illuminé dimanche — me reproche d'abord de m'être tardivement présenté, ce qui ne m'empêche pas de reconnaître, quelques lignes plus loin, que j'ai fait tout mon devoir de républicain et de socialiste, — et avec une netteté et une précision que M. Fauchille n'a pas eues vis-à-vis de M. Battelet-Rogee !

Mais, laissons ma personnalité de côté. Elle n'a qu'une importance très secondaire. Ce qu'il faut examiner, c'est l'attitude de plus de la moitié de mes électeurs qui, malgré mes appels, ont reporté leurs suffrages sur M. Charles Lefebvre.

L'Echo donne presque la raison de cette volte-face quand il cite des extraits du journal de M. Lefebvre, où je suis traité avec une courtoisie parfaite, quoique l'on y use et mesure de mon nom.

Mais il y a des causes plus profondes à l'état d'âme qui s'est manifesté chez mes électeurs !

Je ne m'arrête pas à la question d'ora. Il est si commun — et j'ai éprouvé — de s'entendre traiter de « vendu ! » N'a-t-on pas dit qu'à Brive, en 1893, j'avais vendu à M. Miévaque, une influence que je n'avais pas ; que je m'étais « acquitté » avec un homme que je n'ai jamais connu ? N'a-t-on pas imprimé cela au Cateau ?

N'est-ce pas encore, la-bas, — ou me l'a affirmé aujourd'hui, — que mon désistement en faveur de M. Martinet m'a été payé vingt-cinq mille francs par M. Simons ?

Alors, que je suis donc riche !... Et malheur c'est que si les six ou sept cents francs souscrits à mon comité par M. Miévaque sont bien entrés dans la caisse de ce comité et ont été utilisés, en dehors de moi, pour la propagande ; — les vingt-cinq mille francs de M. Simons ne me sont pas encore parvenus !

La poste ou les messages ont des lenteurs vraiment désespérantes... Le plus sûr aurait été de passer moi-même à la caisse ; mais voilà, je ne sais pas encore ce que de la part de M. Simons. En a-t-il seulement de la barbe ?

Le Cambresis si bien renseigné, avant le premier tour de scrutin — je sais par quelle officine sous-protectorale — sur ma campagne en Corrèze, vaudra bien, je l'espère, rassurer les populations anxieuses quant à mes rapports avec M. Simons.

Tous ces bruits habilement colportés, ont eu les conséquences que l'on sait. D'une part, M. Lefebvre avait le mérite de me défendre et de l'autre, j'étais discrédité, et je n'ai pu, dans les élections, parer à mes propres — ou malpropres agents. Comment voulez-vous que les électeurs s'y reconnaissent !

De tout cela, j'ai ressorti qu'en essayant, avant le premier tour, par des procédés que je ne veux pas juger, de me discréditer auprès des électeurs royalistes, les amis de M. Martinet, ont fait au second tour le jeu de M. Lefebvre, car beaucoup de ceux qui avaient d'abord voté pour moi n'ont pas compris... mon profond dédain des injures !

Voilà ma première explication. Elle est simple et claire — et qui n'est pas de maigre importance.

Nous sortons à peine de la période électorale législative. Les électeurs sont encore tout chauds de cette lutte. Or, quelle fut l'attitude de MM. Gosset, Martinet et autres au scrutin de ballottage, dans la deuxième circonscription de Cambrai ?

M. Gosset s'était retiré de la lutte et Rassel restait, seul, en face de M. Morcrette-Ledieu. M. Gosset est le gendre de M. Martinet.

Avant le premier tour, M. Gosset avait, en réunion publique, affirmé qu'il se désistait en faveur de Rassel, s'il arrivait après le candidat socialiste.

On va voir comment il a tenu son engagement.

La veille du scrutin, dans le journal La Démocratie, en date du 23 Mai, que j'ai sous les yeux — journal de M. Gosset et de M. Martinet, — il est écrit textuellement :

« A propos de Rassel, plusieurs de nos abonnés m'ont écrit personnellement pour me demander ce qu'ils devraient faire dans le scrutin d'aujourd'hui. Je leur ai répondu franchement : « Faites tout ce que vous pouvez pour empêcher Rassel de passer ! »

Vraiment, le parti qui a tenu cette scandaleuse attitude dans une élection de date aussi récente, avait-il seulement le droit d'espérer en mon désistement ?

Je le lui ai dit pourtant, sans marchandage d'aucune sorte, parce que j'estime qu'avant des rancunes cent fois légitimes et un dégoût cent fois justifié, le socialiste doit faire passer l'intérêt de la République.

Mais en voilà assez sur de l'histoire déjà ancienne, — assez s'il plaît à l'Echo, — car j'espère que le Progrès du Nord appréciera ces réflexions que me suggère le scrutin du Cateau et que j'écris autant pour lui que pour notre confrère de la Grand'Place.

« On a parlé de « mains nettes. » Les mains nettes sont aujourd'hui comme hier et, malgré les reproches très vifs que m'adressent quelques-uns de mes anciens électeurs, j'ai la conscience d'avoir rempli tout mon devoir, plus que mon devoir.

Cet oreiller, pour bien dormir, vaut mieux qu'une collection de l'Echo. G. S.-E.

EN BELGIQUE
(De nos correspondants)

Violent Orage

PLUSIEURS VICTIMES. — IMMENSES DÉGÂTS

L'orage d'avant-hier a causé à Bruxelles une véritable panique aux environs de la Bourse.

Il était une heure 1/2 environ, la pluie tombait à torrents.

Tout à coup, on vit un éclair éblouissant immédiatement suivi d'un coup de tonnerre formidable. La décharge électrique fut si imprévue et si terrible que parmi les chevaux de fiacre au repos rue de la Bourse, cinq, d'un coup, s'emportèrent dans des directions différentes.

Les cochers, qui s'étaient abrités sous les portes et fenêtres de la Bourse, se précipitèrent à la poursuite de leurs véhicules, tandis que des passants sautaient délibérément à la tête des chevaux tous de terre.

Un de ces braves gens fut entraîné pendant plus de quarante mètres devant les magasins de la Bourse.

On se fera une idée du danger qu'il a couru quand on saura qu'avant que le coup de foudre se produisît, le mors avait été enlevé au cheval pour lui permettre de manger son picotin. C'est donc en se cramponnant aux naseaux et aux crins de la bête emportée que le courageux anonyme parvint à la maîtriser.

On comprend sans peine le désarroi que ce stupide accident a jeté dans la circulation du boulevard et des rues avoisinantes. Heureusement il n'y a aucun accident à déplorer, pensons-nous.

A BEAURAING
Cinq victimes

Un terrible orage qui s'est déchaîné sur la région a causé non seulement d'importants dégâts dans les campagnes, mais la foudre a encore fait des victimes.

Surpris par l'averse, sept ouvriers, occupés aux travaux du chemin de fer, s'étaient réfugiés dans un meuble situé au sommet d'une colline, non loin de Gedinne. A peine étaient-ils à l'abri depuis quelques instants, que l'un d'eux fut obstrué à ses compagnons qu'ils couraient un grand danger, et restant plus longtemps en cet endroit, et ce, à cause de la foudre.

Cette manière de voir fut partagée par un second compagnon tous deux s'en furent, séance tenante, consultant aux autres de les imiter. Malheureusement ceux-ci n'en firent rien.

Les deux ouvriers étaient à peine éloignés de cinquante mètres, qu'un craquement sinistre ébranla la montagne et

que la foudre tomba sur la cabane qu'elle incendia, tuant un des occupants, aveuglant et paralysant deux autres et blessant grièvement les deux derniers. Fort heureusement que les deux chappés restèrent sur leurs pas, car les imprudents auraient péri dans les flammes.

DANS LES PROVINCES

Les effets de l'orage ont été considérables dans nos provinces. A Pont-à-Celles et dans les environs, la pluie est tombée en énorme quantité et a bientôt transformé certains chemins en torrents et creusé des ravins dans les terres en pente. La grêle est ensuite tombée abondamment au point de former une couche épaisse d'au moins 10 centimètres. Cette grêle a occasionné de grands dégâts dans les jardins et dans les champs.

Les seigles, les escourgeons, les froments, sont versés ; les betteraves sont littéralement hachées. Les habitants sont dans la désolation.

C'est un vrai désastre que cet orage qui n'a pas duré plus d'une demi-heure. La foudre est tombée à Traulées sur l'habitation de M. Pierre Lacroix, ouvrier à l'arsenal de Pont-à-Celles, où elle a occasionné de grands dégâts.

A Baulers, 40 p. c. des récoltes sont détruites. A Buscaille et à Rossegries, plusieurs habitations ont été inondées ; les dégâts sont considérables. A Ohain toutes les récoltes ont été hachées par la pluie.

Dans les environs de Manage, les routes sont devenues impraticables, les blés sont hachés, les champs ont un aspect lamentable.

C'est la ruine pour la plupart des cultivateurs.

DOUBLE NOYADE A ANVERS
Anvers, 28 juin.

Un affreux accident est arrivé mardi à Anvers.

Une batelière, Marie Ryssens, retournait, vers deux heures du matin, à bord du bateau « Casimir », portant sur le bras un petit garçon de deux ans. Elle fit un faux pas et tomba dans le bassin. Des matelots de garde accoururent et essayèrent de la sauver avec son enfant, mais, hélas ! ils ne retirèrent de l'eau que deux cadavres.

ETOUFFÉ DANS UNE TAUPINIÈRE
Anvers, 28 juin.

Les habitants de Zoerie-Parwys (Craimpinc) avaient fait des trous dans la brique pour prendre des taupes qui pullulent par là et causent beaucoup de ravages.

L'enfant Victor Daens, âgé de 2 ans 1/2, s'était approché d'un de ces trous, y est tombé la tête la première.

Lorsqu'on découvrit le pauvre petit, il avait cessé de vivre.

LE DRAME DE LA PRISON D'ARLON
Coblentz, 28 juin.

Zuhr, qui il y a quelques mois assassina un gardien à la prison d'Arlon, vient de se pendre à la maison d'arrêt de Coblentz.

Il avait été condamné à mort samedi dernier par la Cour d'assises de cette ville.

UN GARDE-CHASSE ASSASSIN
Haut-Rhin, le 28 juin.

Un sieur Hubert Lepers a reçu un coup de feu d'un garde-chasse de M. Lippens, habitant le château du Rizoir à Haut-Croix.

Y. Y. Y.

FAUX MONNAYEURS
Bruxelles, 28 juin.

Le chef de la police bruxelloise a reçu, hier soir, du chef de la sûreté londonienne la nouvelle de l'arrestation, à Londres, de la nommée Clotilde Adnet, condamnée à quatre mois de prison comme faisant partie de la bande de faux monnayeurs d'Edo et qui avait réussi à s'évader de la prison des Deux-Carmes.

Sa sœur, qui était allée lui rendre visite, lui avait passé ses vêtements et avait pris sa place à la prison.

Clotilde Adnet avait, aussitôt après son évasion, gagné la France et s'était embarquée à Calais sur un paquebot destination de Londres. Le gouvernement belge réclame son extradition, qui lui sera vraisemblablement accordée.

INFORMATIONS
UNIS DANS LA MORT

On vient de repêcher dans la Seine, les cadavres d'un jeune homme de 17 ans et d'une jeune fille de 18 ans. Les cadavres étaient liés ensemble à l'aide d'une ceinture.

Ces jeunes gens, qui étaient ensemble, se sont suicidés par désespoir d'amour et parce qu'ils se trouvaient sans aucune ressource.

CHUTE MORTELLE
Avignon, 28 juin.

Le soldat Figarette du 8e à Avignon, originaire de Calais, en descendant d'un bâtiment, essaya deux fois d'arriver au portique par

après dans les exercices de gymnastique précédés par le général Grassot est tombé sur la tête.

Il succomba sur le coup.

GRAVE ACCIDENT
Le Perrol, 28 juin.

An cours des exercices de tir d'artillerie de gros calibre, un obus a fait explosion. Il y a eu un tué et neuf blessés, dont quatre grièvement.

Tremblement de terre en Italie
Rieti, 28 juin.

Deux secousses de tremblement de terre se sont produites la nuit dernière.

La deuxième, qui a eu lieu vers une heure du matin, a duré une seconde, endommageant sérieusement plusieurs bâtiments.

La caserne des carabiniers n'est plus habitable. Un carabinier a été légèrement blessé. Toute la population est sortie des maisons.

A Castellfranco, commune de Rieti, le tremblement de terre a causé des accidents de personnes : une fillette, âgée de huit ans, a été tuée, et une autre personne a été grièvement blessée.

Une secousse a été également ressentie à Velletri, près de Rome, la nuit dernière.

Troubles antisémites en Autriche
Lemberg, 28 juin.

De nouveaux troubles se sont produits à Néssandec et à Allsandor.

La troupe a fait usage de ses armes ; plusieurs paysans ont été blessés, il y a eu seize arrestations et d'autres renforts de troupes sont partis pour ces localités.

La loi martiale est proclamée dans les districts de Limanowa et de Neu-Landec contre les personnes qui se rendront coupables de meurtre de vol, d'incendie et d'actes de violence publique.

A MADAGASCAR

Le dernier courrier de Madagascar est sobre de renseignements sur les dernières opérations militaires dans notre colonie.

Mais, il nous apporte la tenue d'un ordre général à qui en dit plus long que tous les communiqués sur les pertes que nous avons subies dans cette lie, et sur les sacrifices que cette conquête nous a coûtés :

Afin de perpétuer dans la colonie la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats du corps d'occupation de Madagascar morts glorieusement au cours des opérations qui ont eu lieu, depuis le mois d'août 1897, dans les territoires de l'ouest et du sud de l'île, le général commandant en chef du corps d'occupation et gouverneur général de Madagascar et dépendances décide que leurs noms seront donnés aux postes dont la désignation suit :

AMBILKY. — Poste Tarpis. — Lieutenant du génie, tué à la défense d'Ambiky le 5 octobre 1897.

PORT AMBILKY. — Poste Bessant. — Adjudant de la légion étrangère, tué à la défense d'Ambiky, le 5 octobre 1897.

ANKALAOBE. — Poste Chaudron. — Lieutenant d'infanterie de marine, tué à Ankaloobe le 7 octobre 1897.

ANDEMPA. — Poste Besson. — Lieutenant du bataillon de tirailleurs algériens, tué à la défense d'Andemba le 10 octobre 1897.

BEMENA. — Poste Debris. — Lieutenant d'infanterie de marine, tué le 30 octobre 1897 au cours de la marche de Bemena à Ambiky.

BELIA. — Poste Dierckx. — Sergent d'infanterie de marine, tué le 30 octobre 1897, au cours de la marche de Bemena à Ambiky.

BENJAVILO. — Poste Bachelon. — Lieutenant d'infanterie de marine, noyé en mer le 11 janvier 1898, au cours du voyage de Benjavilo à Maintirano qu'il avait entrepris, malgré la tempête, regardant sur la côte, pour le ravitaillement du secteur de Manambolo.

BEKOPAKA. — Poste Perrier. — Sergent d'infanterie de marine, tué le 21 octobre 1897, au cours de la marche de Bekopaka à Ankaloobe.

ASOZIA. — Poste Al-Spangher. — Sergent sénégalais, tué le 21 septembre 1897, au cours de la marche d'Andria à Tomborahona.

AMPASSIMILAKA. — Poste Fort-Dauphin. — Poste Sombard. — Caporal du bataillon de la légion étrangère, tué le 17 mars 1898 à l'atta que du repaire fortifié d'Ambodiroso.

Le général rappelle, en outre, qu'il averti des prescriptions de l'ordre général 29 :

« Le poste d'ANKAZOARO a pris le nom de Poste Pignatelli. — Capitaine au bataillon de légion, tué le 12 mars 1898 à l'attaque du repaire de Vohitanga. »

« Le poste de SAKOBIANO a pris le nom de Poste Macdonald. — Lieutenant au bataillon de légion, tué dans les mêmes circonstances. »